

Code d'éthique

École Secondaire du Grand-Coteau
2021-2022

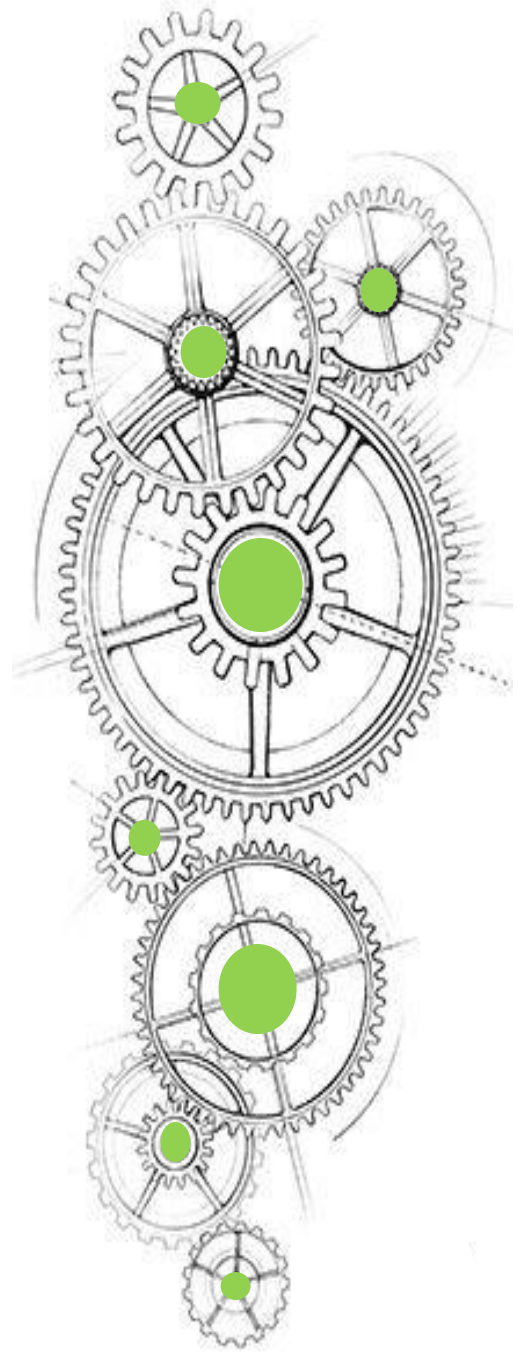


Table des matières

RÈGLE 1.....	5
RÈGLE 2.....	6
RÈGLE 3.....	7
RÈGLE 4.....	8
RÈGLE 5.....	9
RÈGLE 6.....	10
Fréquentation scolaire	11
Tenue vestimentaire et coiffure.....	12
Nétiquette en visioconférence.....	14
Application des règles de conduite	15
Mesures applicables quant au non-respect d'une règle de conduite.....	15
Local d'encadrement (sortie de classe).....	17
Liste des ressources à l'extérieur de l'école.....	18

<<L'enseignement : apprendre à savoir, à savoir faire, à faire savoir.

L'éducation : apprendre à savoir être>>

Louis Pauwels

Les règles de conduite précisent les valeurs d'une école de même que les droits et les devoirs des élèves qui s'y rattachent et visent à promouvoir le respect et le développement des individus.

L'école, porteuse d'une mission éducative, constitue une microsociété dans laquelle il est nécessaire d'établir certaines normes de fonctionnement afin :

- De favoriser un fonctionnement quotidien harmonieux;
- D'établir un climat favorable à l'apprentissage;
- De favoriser le développement des compétences académiques et sociales des élèves.

Les présentes règles de conduite s'appliquent à tous les élèves de l'école, tant durant les sorties éducatives qu'à l'école. Les gestes et échanges qui sont proscrits le sont en tout temps et peu importe le moyen utilisé (dont les médias sociaux et lors du transport scolaire) dans la mesure où ceux-ci ont un impact à l'école ou dans le transport scolaire.

Principe

L'école représente un prolongement du milieu familial. Pour cette raison, l'école et ses représentants (membres de la direction, enseignants, surveillants et autres membres du personnel) ont autorité pour faire respecter les règles de conduite qui s'y appliquent. Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

Seule la direction de l'école peut suspendre un élève ou demander au directeur général un transfert d'école ou une expulsion conformément à l'article 96.37 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Droit de l'élève

Nous assurons à l'élève qui fréquente l'école secondaire du Grand-Coteau le droit d'y recevoir une éducation de qualité qui lui permet de développer les compétences nécessaires pour assumer son rôle de citoyen. Il a le droit de se sentir en sécurité et respecté en tout lieu et avec tout intervenant.



Grand-Coteau

Responsabilités de l'élève

Afin de se prévaloir de son droit à l'éducation, comme élève, j'ai le devoir de respecter les règles suivantes :

Valeurs	Règles	Justifications
RESPECT	<ol style="list-style-type: none">1. Je me respecte et je prends soin de moi.2. Je respecte les élèves et les adultes en paroles et en gestes.3. Je me comporte de façon sécuritaire.	<ul style="list-style-type: none">• Pour vivre dans un climat agréable harmonieux et favorable aux apprentissages• Pour développer de bonnes relations avec les autres• Pour apprendre à exprimer et gérer mes émotions • Pour faire preuve de civisme• Pour vivre des relations harmonieuses• Pour vivre dans un climat agréable• Pour respecter les différences• Pour permettre de mieux apprendre • Pour favoriser ma sécurité et celle des autres• Pour éviter les accidents et les conflits• Pour garder le milieu de l'école sécuritaire
ENGAGEMENT	<ol style="list-style-type: none">4. J'apporte à l'école et en classe le matériel exigé et permis.5. Je garde le matériel de mon école en bon état et je protège l'environnement.6. Je suis assidu à l'école et je choisis des conditions gagnantes pour favoriser les apprentissages.	<ul style="list-style-type: none">• Pour éviter les conflits, les pertes, les bris, les vols• Pour être efficace• Pour apprendre à utiliser les objets dans un contexte approprié• Pour vivre dans un endroit propre et agréable • Pour vivre dans un endroit propre et agréable• Pour éviter le gaspillage• Pour préserver le bien commun • Pour maximiser le temps de travail• Par respect pour les autres• Pour favoriser la coopération• Pour développer mon sentiment d'appartenance• Pour ma réussite et celle des autres

RÈGLE 1		Justifications
RESPECT	Je me respecte et je prends soin de moi	<ul style="list-style-type: none"> • Pour vivre dans un climat agréable harmonieux et favorable aux apprentissages • Pour développer de bonnes relations avec les autres. • Pour apprendre à exprimer et gérer mes émotions.

Manifestations de la règle (exemples de comportements observables)

Exemples positifs	Exemples négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Je porte l'uniforme de l'école en m'abstenant d'y apporter toute forme de modification. • Je porte des vêtements et chaussures appropriés et règlementaires pour l'éducation physique. • Lorsque j'entre dans l'école, je retire ma casquette, mon bandana ou tout autre couvre-chef et le laisse dans mon casier. • Je prends soin de moi en ayant une bonne hygiène corporelle et de bonnes habitudes de vie: <ul style="list-style-type: none"> prendre une douche utiliser un déodorant posséder une trousse d'hygiène à l'école me coucher à une heure raisonnable prendre un repas équilibré tous les midis apporter une bouteille d'eau en classe • J'adopte un comportement responsable et sécuritaire lorsque j'utilise les réseaux sociaux (photos, vidéos, conversations). • Je dénonce toute forme d'intimidation, de violence ou de vol faite envers moi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je porte un vêtement inapproprié (décolleté, qui laisse entrevoir mon ventre ou mes sous-vêtements). • Lors des journées couleur, je porte des vêtements troués ou avec logo à connotation violente, sexiste ou raciste. • J'adopte de mauvaises habitudes de vie et je néglige mon hygiène personnelle. • J'entretiens des propos négatifs à propos de moi-même. • J'adopte des comportements à risque. • Je me rends vulnérable (partage de photos, vidéos et informations privées).

RÈGLE 2		Justifications
RESPECT	<p>Je respecte les élèves et les adultes en paroles et en gestes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour faire preuve de civisme • Pour vivre des relations harmonieuses • Pour vivre dans un climat agréable • Pour respecter les différences • Pour me permettre de mieux apprendre

Manifestations de la règle (exemples de comportements observables)

Exemples positifs	Exemples négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise un langage respectueux lorsque je m'adresse aux autres. • J'écoute la personne qui me parle et je respecte son opinion. • Je reconnais et respecte que les autres soient différents de moi. • Je respecte le matériel et le travail des autres. • Je garde le silence, lorsque demandé. • Je respecte les consignes des adultes en tout temps et je collabore aux interventions du personnel de l'école. • J'exprime un désaccord de manière appropriée. • Je suis capable d'encourager et j'entretiens des propos constructifs et positifs. • Je fais preuve de civisme. • Je dénonce toute forme d'intimidation, de violence ou de vol dont je suis témoin. • J'adopte un comportement responsable et sécuritaire lorsque j'utilise les réseaux sociaux (photos, vidéos, conversations). 	<ul style="list-style-type: none"> • J'adopte une attitude insolente ou arrogante, même sous le couvert de la plaisanterie : <ul style="list-style-type: none"> je coupe la parole j'argumente ou je ris lors d'une intervention je négocie et/ou revendique je réponds agressivement je suis irrespectueux dans mes gestes • J'utilise un langage inadéquat, même sous le couvert de la plaisanterie : <ul style="list-style-type: none"> propos grossiers surnoms et/ou du langage dégradant • Je répands des rumeurs ou je porte atteinte à la réputation d'autrui. • J'entretiens un comportement intimidant en gestes ou en paroles envers un pair ou envers un adulte. • J'utilise la force physique contre quelqu'un ou contre le matériel. • Je lance des objets. • Je perturbe le déroulement d'un cours, d'une activité ou d'une sortie scolaire. • Je divulgue des photos, vidéos ou conversations qui pourraient nuire à autrui sans son consentement.

RÈGLE 3		Justifications
RESPECT	<p>Je me comporte de façon sécuritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour favoriser ma sécurité et celle des autres • Pour éviter les accidents et les conflits • Pour garder le milieu de l'école sécuritaire

Manifestations de la règle (exemples de comportements observables)

Exemples positifs	Exemples négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Je me déplace en marchant dans l'école (permis de circulation obligatoire sur les heures de cours). • Je possède ma carte d'identité en tout temps. • Je respecte les consignes de sécurité au laboratoire de sciences, en éducation physique et en arts plastiques. • J'adopte des comportements adéquats et sécuritaires à bord des autobus scolaires, dans le stationnement et le débarcadère. • Lors des pauses, je m'assois aux endroits prévus à cet effet. • Je porte des chaussures attachées et je laisse mes bottes d'hiver à mon casier. • Je cadenasse mon casier en tout temps pour protéger mes effets personnels. • Je respecte la réglementation quant à la consommation du tabac et du vapotage dans les endroits publics. • Je laisse les portes extérieures fermées en tout temps afin de préserver la sécurité du milieu. • Je n'accueille aucun visiteur sans autorisation préalable. • J'informe un intervenant de la présence d'un inconnu dans l'école. • Je m'abstiens de lancer tout projectile, de bousculer ou de commettre tout acte de menace, violence, vol ou vandalisme. • Je ne possède, ne transporte, n'exhibe ou n'utilise aucune arme ou tout objet semblable à une arme. • Aucun animal n'est permis dans l'école, sauf les chiens d'assistance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je cours dans l'école. • Je déclenche inutilement l'alarme à feu de l'école. • Je m'assois au sol dans les aires de circulation et je bloque le passage. • J'utilise ma planche à roulettes ou mes patins à roues alignées dans l'école. • Je lance des objets ou je joue au ballon dans le corridor. • Je manipule un briquet ou des allumettes à l'intérieur de l'école. • J'ai en ma possession des armes blanches ou tout autre objet similaire (objet tranchant, pyrotechnique, poing américain, machette, tazer, matraque, poivre de Cayenne, etc.) • Je suis sous l'influence de produits illicites. • Je bouscule/pousse les autres. • Je bloque volontairement la serrure d'une porte afin de faciliter l'accès à l'école.

RÈGLE 4		Justifications
ENGAGEMENT	J'apporte à l'école et en classe le matériel exigé et permis	<ul style="list-style-type: none"> • Pour éviter les conflits, les pertes, les bris, les vols • Pour être efficace • Pour apprendre à utiliser les objets dans un contexte approprié • Pour vivre dans un endroit propre et agréable

Manifestations de la règle (exemples de comportements observables)

Exemples positifs	Exemples négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Afin d'être autonome en classe, j'ai tout mon matériel de travail, et ce, en tout temps : crayons, efface, calculatrice cahiers et manuels outils technologiques • Lorsque j'apporte mon sac à dos en classe, il est rangé adéquatement pour ne pas entraver la circulation. • Je verrouille mon casier en tout temps et je garde secret le code de mon cadenas. • J'apporte une bouteille d'eau en classe. • Lors des pauses et du dîner, j'écoute ma musique avec des écouteurs dans les aires de casiers et dans les aires communes du premier étage, et ce, de façon respectueuse pour les autres afin de diminuer la pollution sonore. • J'utilise les outils technologiques dans les salles de classe pendant les heures de cours pour usage pédagogique et avec l'accord des enseignants seulement. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'apporte des produits du tabac à l'école et de vapotage sur les terrains extérieurs. • Je garde mes écouteurs dans mes oreilles ou dans mon cou dans les corridors et les salles de classe. • Je consulte mon cellulaire ou j'entretiens des communications sur les réseaux sociaux lors des cours. • Je dérange mon voisin pour lui emprunter son matériel. • J'oublie volontairement du matériel pour ne pas travailler et/ou retourner le chercher dans le but de flâner et perdre du temps. • J'apporte à l'école une boisson énergisante ou des produits de consommation interdits. • J'apporte à l'école des drogues, de l'alcool ou des objets se rapportant à la consommation de drogues ou d'alcool.

RÈGLE 5		Justifications
ENGAGEMENT	<p>Je garde le matériel de mon école en bon état et je protège l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour vivre dans un endroit propre et agréable • Pour éviter le gaspillage • Pour préserver le bien commun

Manifestations de la règle (exemples de comportements observables)

Exemples positifs	Exemples négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Je jette à la corbeille le papier essuie-mains après l'avoir utilisé. • Je manipule adéquatement le matériel électronique de l'école (ordinateur, TNI, etc.) ainsi que le matériel spécialisé. • Je jette ma gomme et tout autre déchet à la corbeille. • Je respecte tout le matériel disponible dans les classes et la bibliothèque (décorations, affiches, livres, etc.). • Je conserve mon casier propre et en bon état. • Je nettoie la table (espace repas) utilisée au dîner. • Je garde mon matériel scolaire propre et en bon état. • J'évite de faire des graffitis sur les objets ou les murs de l'école. • Je rapporte les canettes, les batteries et autres produits recyclables dans les contenants appropriés. • Je respecte les endroits assignés pour manger. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'écris et/ou je dessine sur le mobilier de l'école (casier, mur, bureaux, chaises, etc.). • Je manipule violemment les instruments de musique ou le matériel de l'école. • Je crache par terre. • Je fouille dans les effets personnels de l'enseignant ou d'un pair. • J'emprunte le matériel d'autrui sans permission. • J'écris des propos inadéquats au tableau. • Je jette des déchets par terre dans l'école et sur son terrain (terrain synthétique). • Je jette des déchets dans les bacs de recyclage. • J'apporte de la nourriture et des boissons sucrées en classe pouvant abîmer ou salir mon matériel de travail.

RÈGLE 6		Justifications
ENGAGEMENT	<p>Je suis assidu à l'école et je choisis des conditions gagnantes pour favoriser les apprentissages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour maximiser le temps de travail • Par respect pour les autres • Pour favoriser la coopération • Pour développer mon sentiment d'appartenance • Pour ma réussite et celle des autres

Manifestations de la règle (exemples de comportements observables)

Exemples positifs	Exemples négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Je cesse mes activités lorsque la 1^{re} cloche sonne. • J'arrive à l'heure à mes cours et je suis prêt à travailler en même temps que les autres qui ont le droit à un cours de qualité complet. • Je me change rapidement aux vestiaires pour profiter de toute la période d'éducation physique. • J'occupe ma pause de façon responsable afin de diminuer les sorties de classe (toilettes, accès au casier). • Je me présente de façon autonome aux récupérations en cas de besoins. • Je me présente aux convocations des enseignants ou de la direction. • Je fais mes devoirs et je planifie mes études. • J'évite de faire partie ou d'alimenter une situation qui peut perturber le climat de la classe. • Je fais l'effort de m'informer quant au travail et l'étude manqués en cas d'absence. • Je fais le travail que me demande l'enseignant. • Je respecte les consignes de l'enseignant quant aux comportements attendus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je flâne dans les corridors ou aux toilettes. • Je quitte la classe ou l'école sans autorisation. • Je perturbe le groupe par des paroles ou des gestes inadéquats. • Je refuse de faire le travail demandé. • Je me lève et circule en classe sans autorisation. • Je triche ou je plagie dans mes travaux scolaires et lors des évaluations (une information tirée d'un ouvrage de référence ou d'un site internet, sans que les sources ne soient citées, est également considéré comme du plagiat).

Fréquentation scolaire

- L'élève doit être présent à chacun de ses cours. Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire. Il est de la responsabilité des parents de signaler et motiver toute absence de leur enfant en téléphonant à l'école ou en envoyant un courriel au absenceseleves.grandcoteau@csp.qc.ca . Seuls les motifs suivants sont considérés comme des absences motivées :
 - Rendez-vous médical ou soin de santé
 - Maladie sérieuse ou accident;
 - Mortalité d'un proche parent ou de personnes significatives;
 - Convocation d'un tribunal;
 - Délégation officielle à un événement d'envergure nationale ou internationale, tel que : un congrès d'étudiants, une compétition artistique ou sportive, préalablement autorisée par l'organisme scolaire.

Les vacances en famille ne sont pas considérées comme une absence motivée. **De même, les rendez-vous chez le médecin ou le dentiste devraient être pris en dehors des heures de cours, dans la mesure du possible.**

Dans le cas d'un départ avant la fin de la journée, le parent **doit** aviser par téléphone ou par courriel le surveillant qui confirmera l'heure de départ à l'enseignant présent au moment du départ.

RETARD

Tout élève qui arrive en retard (après le début des cours) doit se présenter au local des surveillants.

Un retard motivé sera inscrit au dossier de l'élève et ce dernier pourra réintégrer son cour.

Un retard non motivé de moins de 30 minutes sera inscrit au dossier de l'élève à titre de manquement et l'élève pourra réintégrer son cours.

Un retard non motivé de plus de 30 minutes sera inscrit au dossier de l'élève à titre de manquement et l'élève sera dirigé vers le local d'encadrement pour y terminer la période afin de ne pas nuire au climat de travail de la classe.

TENUE VESTIMENTAIRE ET COIFFURE

Pour tous les élèves, seuls les vêtements sélectionnés de la collection de vêtements scolaires de l'école secondaire du Grand-Coteau sont autorisés dans l'école (ou vêtements comparables achetés dans un autre magasin). Le port de l'uniforme scolaire est obligatoire en tout temps, sauf lors des journées thématiques prédéterminées. Précisons que les vêtements d'éducation physique ou de danse ne sont pas autorisés en dehors des cours prévus à cet effet.

Prenez note que nous ne pouvons obliger un parent à acheter un vêtement spécifique auprès d'un fournisseur unique. Cependant, les vêtements achetés chez un autre fournisseur que Flip Design doivent obligatoirement avoir les caractéristiques suivantes :

- Polo uni à manches courtes ou longues : marine, blanc ou gris.
- Polo rayé marine et bleu pâle à manches courtes ou longues.
- Chandail uni à manches longues, col rond, tissus de type t-shirt : marine, gris, noir ou blanc (seul item qui peut être porté sous le polo).
- Pantalon coupe jeans ou de ville : marine ou gris. ** Les jeans et les pantalons cargo sont proscrits.
- Chandail ouaté sans capuchon de la collection seulement. Les autres ouatés avec capuchon doivent rester dans les casiers.
- Collants et leggings unis portés sous la jupe : marine, gris ou noirs, en nylon ou en coton.
- Jupe unie marine ou grise. Jupe carrelée grise et blanche.
**La jupe ne doit pas être plus courte que la mesure d'une largeur de la main placée au-dessus du genou.

Éducation physique :

- T-shirt à manches courtes : uni bleu royal, gris ou marine.
- Short : uni gris, marine ou noir.
- Leggings opaques : unis noirs.
- Pantalon de jogging : uni gris pâle ou noir.
- Espadrilles non-marquantes.

*** Les vêtements achetés par les parents ne doivent pas comporter de logos apparents.** Vous pourrez vous procurer des écussons à l'effigie de Grand-Coteau à apposer sur les chandails directement au secrétariat dès la rentrée scolaire.

Il est autorisé, afin de créer un sentiment d'appartenance, de porter les chandails ouatés des équipes sportives des Rafales, le t-shirt des options artistiques, le chandail ouaté des finissants, le t-shirt du conseil des élèves, et ce, toujours avec le bas de l'uniforme règlementaire.

Les vêtements ne peuvent être altérés de façon à en changer l'apparence (rouler la jupe, la raccourcir, etc.). Le pantalon doit être porté à la taille et la jupe ne doit pas être plus courte que la mesure d'une largeur de la main placée au-dessus du genou. De plus, l'école pourrait exiger le remplacement de toute pièce de vêtement altérée ou dont l'usure est jugée excessive.

La coiffure, les accessoires et les vêtements prônant la violence, le sexisme, le racisme, la vulgarité, l'intolérance et invitant au non-respect de soi-même et d'autrui sont interdits.

Par souci d'hygiène, le port de « bottes » n'est pas autorisé dans l'école.

Le port d'un chandail à capuchon autre que celui du Grand-Coteau et le port d'un couvre-chef sont interdits en tout temps à l'intérieur de l'école. Ils doivent être laissés dans le casier.

Seul le matériel nécessaire pour les cours peut être apporté en classe. Par conséquent, les objets personnels, sac à main et vêtements d'extérieur (par exemple le foulard, l'écharpe, le châle) doivent être laissés dans le casier.

VÊTEMENTS APPROPRIÉS

À LA MAISON TOUT COMME À L'ÉCOLE :

JE PORTE UNE TENUE APPROPRIÉE POUR LE RESPECT DE TOUS

JE SOIGNE MON APPARENCE



RESPECT



JE SOIGNE MON LANGAGE AUTANT À L'ÉCRIT QU'À L'ORAL

J'ACTIVE MA CAMÉRA ET MON MICRO À LA DEMANDE DE L'ENSEIGNANT

J'ATTENDS MON TOUR DE PAROLE ET JE PARTICIPE ACTIVEMENT

JE SUIS PONCTUEL : JE ME BRANCHE 5 MINUTES AVANT LE DÉBUT DE MON COURS

JE NE FAIS PAS DE SAISIE D'ÉCRAN OU D'ENREGISTREMENT, À MOINS D'Y AVOIR ÉTÉ INVITÉ

JE NE DIFFUSE RIEN SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX EN LIEN AVEC LA VISIOCONFÉRENCE

ENVIRONNEMENT CONTRÔLÉ

JE MANGE AUX PAUSES

J'ÉLOIGNE LES SOURCES DE DISTRACTION ET JE GÈRE LES ÉLÉMENTS QUI PEUVENT PERTURBER LA VISIOCONFÉRENCE : APPAREILS ÉLECTRONIQUES, PRÉSENCES À MES CÔTÉS, TÉLÉVISION, MUSIQUE, ETC.

JE M'INSTALLE DANS UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ADÉQUAT ET STIMULANT : CHAISE CONFORTABLE, CHOIX DE L'ESPACE DE TRAVAIL SELON MES BESOINS (AIRE COMMUNE OU ENDROIT ISOLÉ), ESPACE DE TRAVAIL ÉPURÉ

J'UTILISE L'ESPACE DE CLAVARDAGE À DES FINS PÉDAGOGIQUES UNIQUEMENT



Application des règles de conduite

Les comportements sont des manifestations, des choix qui sont faits par l'élève lorsqu'il prend position ou lorsqu'il s'exprime face à diverses situations de son quotidien. Lorsque l'élève s'implique adéquatement dans la prise en charge de ses responsabilités, plusieurs conséquences positives peuvent en découler. À l'inverse, lorsque ses choix l'amènent à ne pas prendre en charge l'une ou l'autre de ses responsabilités, des conséquences négatives ou des mesures d'aide peuvent s'appliquer.

Lorsqu'un membre du personnel observe un manquement aux règles, il l'inscrit au dossier de l'élève en s'assurant de noter les détails du manquement. Les catégories sont les suivantes : devoirs/travail, comportement, oubli, vestimentaire, électronique. Cette inscription sera visible dans le Portail pédagogique de l'élève.

Au **4^e manquement d'une même catégorie**, l'enseignant qui inscrit le manquement place en tant que « Destinataire » le tuteur ou la tutrice de l'élève afin que celui-ci ou celle-ci puisse intervenir en choisissant la mesure appropriée selon les besoins de l'élève (différenciation dans l'approche).

Au **8^e manquement d'une même catégorie**, l'enseignant qui inscrit le manquement place en tant que « Destinataire » le tuteur ou la tutrice de l'élève. Ce dernier ou cette dernière devra convenir en consultation auprès de la direction adjointe responsable de l'élève de la mesure appropriée selon les besoins de l'élève (différenciation dans l'approche).

Au **12^e manquement d'une même catégorie**, les parents seront invités à participer à une rencontre d'équipe lors de laquelle l'élève devra signer un contrat d'engagement.

Les manquements sont cumulés par catégorie à l'intérieur d'une étape. Il y a remise à zéro au début de l'étape suivante.

MANQUEMENT pédagogique

Lorsqu'un membre du personnel observe un manquement quant à l'utilisation inadéquate des appareils électroniques à fonction pédagogique, il l'inscrit au dossier de l'élève en s'assurant de noter les détails du manquement. Il inscrit le tuteur ou la tutrice comme « Destinataire » afin qu'une intervention cohérente et rapide puisse être faite dans le but de maximiser le travail et la fonction de l'outil mise de l'avant à l'École secondaire du Grand-Coteau. Cette inscription sera visible dans le Portail pédagogique de l'élève.

Les manquements sont cumulés par catégorie à l'intérieur d'une étape. Il n'y a pas remise à zéro au début de l'étape suivante.

Mesures applicables quant au non-respect d'une règle de conduite

Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

<p style="text-align: center;">MESURES DE SOUTIEN</p>	<p style="text-align: center;">SANCTIONS DISCIPLINAIRES (ÉDUCATIVES et GRADUÉES)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Rappel de la règle avant la tenue d'une activité - Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève - Rencontres individuelles avec le tuteur - Rencontres individuelles avec la direction de l'école - Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice - Contrat personnalisé avec renforcement positif - Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements - Référence aux professionnels concernés - Rencontre de l'élève avec ses parents par la direction de l'école et le tuteur de l'élève et/ou tout autre intervenant de l'école - Communication régulière entre l'école et la maison - Soutien au développement des habiletés sociales - Dîner supervisé - Mentorat - Pratique guidée - Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe - Déplacements encadrés - Services transitoires - Groupe de discussion - Périodes de récupération académiques obligatoires - Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement verbal ou écrit - Retrait de privilège - Geste réparateur - Reprise du temps perdu - Rencontre élève-intervenant-parent de l'école - Réflexion écrite - Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites - Copie personnalisée et reliée à la situation - Travail personnel en local isolé - Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement - Obligation de porter des vêtements prêtés par l'école - Retrait de tout objet ou accessoire dérangeant, dangereux et illégal - Remboursement ou remplacement du matériel - Travaux communautaires - Retenue pendant ou après les heures de cours - Retrait - Suspension interne ou externe - Appareil électronique ou autre objet confisqué - Etc. <p>Mesures exceptionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de volet - Changement d'école

Local d'encadrement (sortie de classe)

Tout élève dont le comportement (attitude, gestes, paroles) nuit au fonctionnement normal d'un cours sera envoyé au local d'encadrement. Cette mesure est avant tout un moyen qui permet à un élève de réfléchir sur la situation et d'apporter des modifications à son comportement.

- L'élève doit présenter sa fiche de sortie de classe dûment remplie par l'enseignant à son arrivée au local d'encadrement.
- L'élève devra se rendre au local d'encadrement et remplir adéquatement la fiche de réflexion (si nécessaire) afin de porter un regard sur les événements et de réaliser la responsabilité qui lui revient. Il sera par la suite invité à faire le travail demandé par l'enseignant.
- Dès son arrivée, un mémo sera inscrit au dossier de l'élève et rendu accessible au(x) répondant(s) et à son tuteur ou sa tutrice.
- L'élève devra s'assurer que le répondant (parents, tuteur) signe la fiche de sortie de classe et sa fiche de réflexion complétée (si nécessaire) et il devra se présenter à une rencontre déterminée par l'enseignant afin de faire un retour sur la situation à l'aide de la réflexion préalablement entamée.
- Selon la situation et dans le cas où l'une de ces conditions ne soit pas respectée, il est possible l'élève **ne puisse pas** réintégrer son cours jusqu'à ce que de nouvelles mesures soient déterminées.

Liste des ressources à l'extérieur de l'école

SERVICES D'URGENCE 24 HEURES

Urgence santé-police	911
Info santé C.L.S.C	811
Centre antipoison	1-800-463-5060
Hôpitaux/urgence :	
Pierre Boucher	(450) 468-8144
Charles-Lemoyne	(450) 466-5050
Suicide-Action Montréal	(514) 723-4000

SERVICES ANONYMES

Tel-jeunes	1-800-263-2266 ou par texto au (514) 600-1002
Drogue aide et référence	1-800-265-2626 ou (514) 527-2626
Grossesse secours	(514) 271-0554
Gai Écoute	1-888-505-1010 ou (514) 866-0103
Jeunesse J'écoute	1-800-668-6868
Prévention du suicide	1-866-277-3553

SERVICES SPÉCIALISÉS

C.L.S.C. des Seigneuries / Clinique jeunesse

Ste-Julie :	(450) 468-3670
Boucherville :	(450) 468-3530
Varenes :	(450) 677-2917
Consultation médicale sur rendez-vous	
Le Virage (toxicomanies et cyberdépendance)	(450) 651-3113 ou 1-888-651-3113
Maison des Jeunes de Sainte-Julie	(450) 649-3031
Maison d'hébergement l'Antre-temps (16 – 21 ans)	(450) 651-0125
Aide juridique à la jeunesse	(450) 928-7666
Allo prof	(514) 527-3726
Éducation des adultes	(450) 645-2365
Centre de formation professionnelle des Patriotes	(450) 645-2370
École orientante l'Impact	(450) 655-4521

Une liste complète des ressources pour les jeunes est disponible sur le site de la Ville de Sainte-Julie : www.ville.sainte-julie.qc.ca